2026 - Journée d'actualisation des connaissances (distanciel)

MAJ : Samedi 07 novembre 2026

Public

Modalités pratiques

Durée : 7h avec 1h de pause méridienne
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

Modalités d'animation

Distanciel sur Teams

Formateur

Formateur expert

Effectif

2 managers Caf 83

Taux de satisfaction

Tarification

1 200 € la journée

Tarif / Coût stagiaire

Objectif professionnel

Permettre aux managers d'action sociale de mieux dialoguer avec les collectivités territoriales et de sécuriser la gestion des dispositifs financés par la CAF, en maîtrisant leur cadre juridique, budgétaire et décisionnel.

Contenu

1.Les compétences des collectivités territoriales :
a.Organisation des compétences par type de collectivité ;
b.Les transferts de compétences, notamment dans le cadre intercommunal ;
c.Les implications pour les dispositifs CAF, et concernant le SPPE.

2.Le calendrier budgétaire
a.L'organisation financière des collectivités territoriales ;
b.Le dialogue de gestion permettant l'adoption des budgets et comptes administratifs ;
c.Les implications sur les déclarations financières des collectivités.

3.La SPL comme gestionnaire de service financé par la CAF
a.La SPL, un service public géré par une structure privée contrôlée ;
b.Les implications opérationnelles dans la gestion d'un équipement social ;
c.Les conditions pour exploiter un service financé par la CAF via une SPL.

4.Les instances décisionnaires des collectivités territoriales
a.L'organisation de la décision au niveau de la commune ;
b.L'organisation de la décision au niveau de l'intercommunalité ;
c.Les instances « officieuses » à prendre en compte pour conforter une décision.

5.Le droit à la formation des agents publics

a.Les droits prévus par le code général de la fonction publique ;
b.Le rôle du CNFPT et ses limites.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure,

vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43